

qui concerne les programmes, la disponibilité des artistes, les exigences des programmes d'actualité et le genre de production des émissions.

L'auditeur général dit que c'est là un genre de dépenses improductives qu'on lui a demandé de signaler à la Chambre. C'est une étude documentée et révélatrice qui ne se limite pas, tant s'en faut, aux tâtonnements et aux gaffes du gouvernement.

● (5.00 p.m.)

L'autre exemple que je citerai, c'est le bouquet. Il s'agit de la mise à la retraite obligatoire de membres des services armés. Pendant la campagne électorale, le ministre de la Défense nationale (M. Hellyer) a dit qu'il n'existait aucun règlement pouvant obliger des militaires à prendre leur retraite, mais je sais que cela existe.

En ce moment, nous nous trouvons à n'avoir pas assez de militaires. Parmi toutes les raisons jamais invoquées pour mettre un militaire à la retraite, la pire, je crois, figure à la page 56 de ce rapport, et on devrait l'inscrire dans les annales des dépenses que personne ne peut justifier. Au bas de la page 55 figure le passage suivant:

Au cours de l'année, on a relevé six cas où des officiers et des non-gradés mis à la retraite avaient été crédités d'un service ouvrant droit à pension remontant, dans un cas, à l'âge de neuf ans et, dans cinq autres cas, à l'âge de onze et douze ans.

Au Moyen-âge, on a vu la croisade des enfants et, en 1965, on voit un ministre de la Défense nationale qui, pour se débarrasser des gens et leur donner la pension la plus élevée possible, fait remonter l'âge d'enrôlement à neuf, onze et douze ans. Quelle façon de penser peut pousser un gouvernement à accepter une telle politique?

Le rapport ajoute à la page 56:

Les renseignements consignés dans les dossiers au sujet des débuts du service étaient fragmentaires...

Pas étonnant. Voyez ces recrues, l'une de neuf ans et cinq autres de onze et douze ans. Le rapport déclare:

Les renseignements consignés dans les dossiers... étaient fragmentaires, des déclarations statutaires étaient acceptées.

Monsieur l'Orateur, même le secrétaire d'État aux Affaires extérieures (M. Martin) trouve cela drôle. Y a-t-il lieu d'en rire? Cela ne prouve-t-il pas que le gouvernement gaspille l'argent du peuple? Je lis aussi:

Quant à la question du bureau de l'auditeur au sujet de l'officier dont la période de service a débuté alors qu'il avait neuf ans, le ministre a répondu que, même si le règlement interdit les enrôlements à cet âge, l'intéressé n'avait pas été licencié à cause de son âge et que, par conséquent, il avait accompli ce service, à son avis.

Dans la phrase suivante, on déclare:

On a signalé aussi que le bureau de revision avait convenu que la période de service réclamée était bel et bien valide et que, comme l'officier avait décidé de cotiser à la caisse de pension de retraite des forces canadiennes, cette période de service était admissible aux fins de la pension.

Non seulement ont-ils accepté la déclaration statutaire à cet égard, mais un bureau de revision a justifié l'existence de cette armée de jeunes fils de la liberté. Monsieur l'Orateur, nous devons parler de ces questions, mais les vis-à-vis ne veulent rien entendre à ce sujet. Ils ne voulaient pas nous laisser examiner ce genre de choses. Nous n'avons jamais eu l'occasion d'étudier par le détail cette dépense de sept milliards de dollars, sauf pendant une couple de jours, lors de l'examen des crédits du ministère des Affaires extérieures.

Ce rapport renferme bien des faits intéressants. Regardons donc ce qu'on y dit au sujet de l'Expo 67. Le ministre a dit l'autre jour que tout allait bien de ce côté-là. Lisons donc ce que l'auditeur général a à dire là-dessus. Il a relevé nombre de preuves de gaspillage et découvert un excédent de dépenses au-delà du montant approuvé par le Parlement. Les dépenses dépassent actuellement le montant autorisé et le projet est loin d'être terminé. Ces gens vont avoir besoin de bien plus d'argent si l'on veut que le projet soit couronné de succès.

A la page 78 de ce rapport, on déclare ceci:

Les embâcles ont toujours constitué un grave problème dans le Saint-Laurent entre le lac Saint-Pierre et le port de Montréal. On avait prévu que l'aménagement de l'Expo '67 à cet endroit aggraverait le problème. Comme on ne pouvait assurer un service de brise-glace suffisant pour tenir le fleuve ouvert pendant tout l'hiver, un comité interministériel a décidé en 1963 qu'une sauvegarde supplémentaire devrait être fournie au moyen d'une structure de protection contre les glaces pour protéger l'emplacement de l'Expo...

Ils ne voulaient pas que l'exposition soit emportée par les glaces. Il ont dû construire un mur pour la protéger.

Écoutez la suite du même paragraphe:

...et pour aider à contenir la glace dans le secteur. On avait annoncé, au début de 1964, que la construction coûterait environ 12.5 millions. On prévoit maintenant qu'elle coûtera 15.5 millions.

On prévoit qu'il en coûtera 15.5 millions pour construire un mur de protection contre les glaces autour des terrains de l'exposition.

Et qu'en est-il des employés de l'Expo 67? Ce rapport contient plusieurs pages à ce sujet et ces pages sont révélatrices. Rien ne motive ce gaspillage d'argent. C'est le gouvernement que j'ai eu l'honneur de présider qui a fait venir cette exposition au Canada, mais nous nous étions engagés à une dépense totale de 20 millions de dollars par le gouvernement fédé-